

LA MORT EN FRANCE : POLITIQUE FUNÉRAIRE DE LA TERREUR

« *La liberté s'arrête aux portes du cimetière... Il faut payer.* »

Cet essai analyse en détail les lois funéraires injustes et discriminatoires mises en vigueur en France, car elles portent atteinte au respect dû aux morts et aux familles endeuillées parce que pauvres ; c'est d'après son cas particulier que cette femme artiste-peintre et poète-écrivain, nous propose une révision et un changement radical de cette Loi de la Terreur.

Cette femme écrivain veut que son cas serve d'exemple pour qu'un changement juridique des lois funéraires vienne remplacer celles en vigueur. Sa thèse propose que toutes les familles exonérées aux impôts sur le revenu, soient pareillement exonérées du paiement de la concession perpétuelle de deux emplacements, si elles en ont besoin pour ses morts. Aucune famille exonérée aux impôts ne peut payer 8000€ au Trésor Public, contradiction flagrante de la loi. Cet essai propose que l'exonération dudit paiement soit inscrite dans la loi et en toute justice.

L'État a éliminé les « fosses communes » et pour se donner une bonne conscience, il a instauré à sa place, les « *concessions provisoires* » pour une durée de cinq années et une journée et, la mairie de Paris a créé les enterrements « *low-cost* », deux modalités funéraires que l'auteur condamne comme un franc sacrilège et outrage contre le Mort et sa famille. Le socle de cet essai est un cri de révolte de cette femme écrivain qui s'insurge violemment contre l'État qui ordonne aux familles sans argent de se plier à ses lois de la Terreur. Elle nous dévoile la vérité de sa tragédie funéraire, celle de se voir aux abois, persécutée par un ultimatum meurtrier en provenance de la mairie de Paris.

Le monde entier devra prendre connaissance de l'abjecte persécution que la mairie de Paris programme contra la sépulture de sa Mère : CLARA, sa mère pianiste, assassinée brutalement par « refus de soins prémédité » de son « médecin Traître-Tant » et ses trois complices. CLARA qui a rendu des Services Éminents à la France en 1981, offrant au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris La Donation GAZMURI : www.hernan-gazmuri.com. CLARA Cherniak qui fut l'épouse du peintre Hernán GAZMURI.



15€

